

Maîtrise d'ouvrage :

CACL AMENAGEMENT FONCIER

26, rue de la Godde
45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Tel : 02 38 88 15 17

Lotissement « La Forge 2 »

A LOURY

PA8a – PROGRAMME DES TRAVAUX

	21/01/2016		
	12/01/2016		
	date	indice	modifications

Maîtrise d'œuvre :



INCA SARL

Maître d'œuvre VRD

9 rue du Clos des Venelles

Parc d'activités Orléans Charbonnière

45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Tél. : 02.38.88.37.10 / Fax 02.38.43.65.89

E-mail : secretariat@inca-ing.fr

L'aménageur s'engage à exécuter, dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant aux documents graphiques, pour assurer la viabilisation des parcelles, à partir de la date de notification qui lui sera faite.

Documents de référence :

- PA08b : Plan des travaux voirie – espaces verts
- PA08c : Plan des travaux assainissement EU – EP et tranchées techniques

I - VOIRIE :

Les travaux de voirie comprennent :

La construction d'une chaussée de 5,00 mètres de large à double sens prenant son origine rue de la Forge et se terminant à la première intersection, au droit du lot 26. Ensuite, une voie est en sens unique de 3,50 mètres et elle forme une raquette dans l'enceinte du lotissement.

Elle permet la desserte des lots intérieurs. Elle est constituée d'un géotextile, d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/31.5 (e=40cm) et d'une couche de roulement en béton bitumineux noirs (e=5cm).

La pose de bordures et de caniveaux en béton.

Les trottoirs seront constitués d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/20 (e=25cm) et d'une fermeture calcaire sablé 0/2.

Les places de stationnement seront délimitées par du marquage en peinture.

Les entrées charretières seront constituées d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/20 (e=25cm) et d'une fermeture calcaire sablé 0/2.

Ces travaux seront réalisés conformément aux documents graphiques, la nature et l'épaisseur des matériaux mis en œuvre sont précisées sur le plan de voirie et le profil en travers.

II - ASSAINISSEMENT :

1) Eaux Usées :

Réalisation d'un collecteur gravitaire séparatif raccordé sur le réseau séparatif existant, reprenant les eaux usées des différents lots. Le réseau gravitaire principal sera en PVC de diamètre Ø 200mm.

Les eaux usées des lots et des habitations seront raccordées au réseau principal par l'intermédiaire d'un regard de branchement installé en limite de parcelle sur domaine privé.

Il est constitué d'une canalisation Ø 125mm en PVC et un regard de branchement de diamètre 400mm.

2) Eaux Pluviales :

Les eaux de ruissellement des voiries seront collectées par des noues des grilles et dirigées vers le bassin de rétention.

Les eaux de ruissèlement des parcelles resteront à la parcelle.

Les grilles avaloir seront raccordées par un Ø315mm PVC sur le réseau principal .Les noues seront raccordées ou liaisonnées par une canalisation de diamètre 250mm ou 315mm en PVC.

Ce collecteur d'eaux pluviales sera raccordé sur un bassin tampon à ciel ouvert, placé à sur la partie Ouest= du lotissement au droit de la parcelle n°26.

Son volume de stockage sera de l'ordre 78 m3 dans la mesure où le débit de fuite est de 10l/s. Ce débit de fuite sera restitué sur le réseau existant avec un régulateur de débit à vortex.

Un fossé sera mis en place, le long du chemin rural dit rue au Luc pour intercepter les eaux de ruissèlement venant de l'amont, elles sont dirigées vers le réseau d'assainissement du lotissement.

III - EAU POTABLE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

Pose en tranchée technique d'une conduite en PVC 10 bars Ø110mm raccordée à la conduite existante.

Les branchements particuliers seront réalisés en polyéthylène haute densité (PEHD) Ø 25mm qui disposeront chacun d'un robinet quart de tour sous bouche à clé.

Un citerneau incongelable sera installé à l'intérieur de chaque terrain.

Défense contre l'incendie

La défense contre l'incendie sera assurée par 2 poteaux d'incendie installé sur le projet.

IV - ELECTRICITE :

Pose en tranchée technique d'un câble d'alimentation basse tension raccordée au réseau existant.

Les branchements particuliers seront réalisés au moyen de coffrets implantés en limite de propriété et équipés du téléreport.

En cas de besoin pour cette opération ou des extensions suivant les directives ERDF, un transformateur pourra être implanté dans les espaces verts.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément aux directives d'EDF.

V - GAZ :

Pose en tranchée technique d'un polyéthylène raccordé au réseau existant.

Les branchements particuliers seront réalisés au moyen de coffrets implantés en limite de propriété et équipés du téléreport.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément aux directives de GDF.

VI - ECLAIRAGE PUBLIC :

Pose en tranchée technique du câble d'alimentation, raccordé à un candélabre existant

Candélabres de 4 mètres de hauteur, ils seront semblables à ceux posés rue de la Forge, RAL 6005.

VII – TELEPHONE :

Pose de fourreaux P.V.C. en tranchée technique raccordés au réseau existant.

Construction de chambres de tirage.

Pose des regards de branchements 30x30x30 en propriété privée.

Ces travaux seront réalisés en accord avec France Télécom.

VIII – ESPACES VERTS :

Les espaces verts seront plantés par des arbres de hautes tiges d'essences indigènes et de haies avec des essences variées.